



Impact Socio-économique

Impact Socio-économique

Le secteur coopératif occupe une place non négligeable dans le tissu économique national, il joue un rôle prédominant dans le développement durable, dans la mesure où il représente une part importante dans les programmes de développement économique et social du pays. Ce secteur a ouvert des horizons porteurs pour créer des projets économiques et sociaux qui concourent pour combattre la pauvreté, l'exclusion, et l'intégration des petits producteurs dans le marché. Ces horizons qui ce renforcées par l'Initiative Nationale du Développement Humain(INDH). Ce qui s'est traduit par l'évolution significative tant de l'effectif que de la qualité des coopératives.. Cet effectif est passé de 5.749 à 15.735 coopératives entre les années 2007 et 2011, soit un accroissement de 173,7% durant cette période.

Les coopératives jouent un rôle socio-économique prépondérant sur la population et ce à travers l'objet et les buts définis par les textes qui régissent le secteur coopératif entre autres :

- « Améliorer la situation socio-économique de leurs membres, »
- « Réduire, au bénéfice de leurs membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services, »
- « Améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits fournis leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs, »
- « Développer et valoriser, au maximum, la production de leurs membres. »
- « La réalisation d'œuvres sociales au profit des coopérateurs. »

Dans ce cadre on peut mettre en lumière la contribution socio-économique du secteur coopératif à travers :

- La création de projets générateurs de revenu permet la lutte contre le chômage par la création directe ou indirecte de postes d'emploi ;
- La contribution à la résorption de la pauvreté et l'exclusion en améliorant les conditions économiques et sociales des adhérents des coopératives et leur familles ;
- L'émancipation de la femme marocaine notamment dans le milieu rural par l'intermédiaire des coopératives de femmes dont le nombre s'élève à 2280 entités à la fin de 2015 avec 37 960 adhérentes et un montant d'environ 18 millions de dirhams comme capital ;
- L'intégration des jeunes diplômés dans le monde du travail par la création d'activités génératrices de revenus dans le cadre du secteur coopératif. L'effectif des coopératives des lauréats diplômés s'élève à 371 unités avec 4 042 adhérents ;
- La contribution à l'éradication du secteur informel à travers son encadrement au sein de coopératives ;
- La lutte contre l'analphabétisme, l'éducation et la formation de diverses couches sociales notamment en milieu rural.

Ainsi, il convient de prêter main forte aux coopératives afin de les sensibiliser, leur prodiguer des conseils, les aider pour la réalisation des études, procéder à la formation de leurs membres, et surtout subvenir à leur besoin afin de financer leurs Projets.

Les différents intervenants dont les administrations concernées et l'INDH ont un rôle majeur à jouer à travers la conjugaison de leurs efforts, leur concertation et leur collaboration pour concrétiser les Projets coopératifs, les assister, les doter des moyens et des compétences, les accompagner pour leur assurer une bonne gouvernance à travers, essentiellement, la mise à niveau du capital humain et veiller à assurer leur pérennité.

Source URL: <http://test.odco.gov.ma/fr/content/Impact-Socio-%C3%A9conomique>